MAIRIE DE VERTHEUIL EN MEDOC
33180 VERTHEUIL
Département
De la GIRONDE—33
Arrondissement de LESPARRE
Canton de PAUILLAC
Tél. : 05 56 73 30 10
Fax : 05 56 73 38 19
E Mail : communedevertheuil@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 MAI 2018

L'an deux mil dix huit, le trente Mai à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Remi JARRIS, Maire de VERTHEUIL.

PRESENTS : *MM JARRIS, ARDILLEY, PREVOSTEAU, Mmes DUBOIS, MAIRE, CHAISE-LEPINE, MOUFLET, SAINTEMARIE, FRANCHINI, MM LELONG, GRAULIERE*

ABSENT EXCUSE :

- *Monsieur Stéphane LOBET*

ABSENTS :

- *Monsieur Pascal BEAU*
- *Monsieur Jérôme MILLET*

Monsieur Jacques ARDILLEY est désigné secrétaire de séance.

Après lecture, le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

POINT 1 : APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC ET ADHESION AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5721 et suivants,
Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L333-1 à L333-3 et R333-1 à R333-16,
Vu la délibération n° 2010.2352 de l'assemblée plénière du Conseil Régional du 25 Octobre 2010 prescrivant le lancement de la procédure de création d'un Parc Naturel Régional en Médoc,
Vu la délibération n° 2017.1131.SP de l'assemblée plénière du Conseil Régional du 26 Juin 2017 validant le projet de charte du Parc Naturel Régional Médoc et le mettant à l'enquête publique,
Vu les conclusions et l'avis motivé de la commission d'enquête relative au projet de charte du Parc Naturel Régional Médoc,
Vu la délibération du comité syndical du Pays Médoc du 04 Avril 2018 approuvant le projet de charte du Parc Naturel Régional Médoc,

Monsieur le Maire rappelle qu'un Parc Naturel Régional (PNR) est défini comme « un territoire rural habité, dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont reconnus au niveau national pour leurs fortes valeurs patrimoniales, mais dont l'équilibre est fragile ». Les cinq missions des PNR sont :

- *de protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée,*
- *de contribuer à l'aménagement du territoire,*
- *de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie,*
- *de contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information au public,*
- *de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.*

Monsieur le Maire indique que la démarche de création du PNR MEDOC arrive à son terme. Le Président de Région a adressé le projet à chaque commune pour délibération. Il se compose d'un rapport de charte, de plan du Parc et d'une annexe (programme d'action triennal, organigramme prévisionnel, budget triennal prévisionnel). Les Communes doivent se prononcer sur ces documents, chacune dans leurs instances délibératives.

A l'issue de la consultation, la charte sera soumise à l'approbation du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, chargé de présenter la demande de classement pour quinze ans au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire (décision prononcée par décret du Premier Ministre après avis des différents Ministres concernés). Dans le cadre de cette approbation, la Région arrêtera notamment le périmètre définitif du Parc, au vu des délibérations favorables des Communes.

Il ajoute que l'approbation de la Charte emporte l'adhésion de la Commune au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional Médoc qui sera créé après publication du décret de création du PNR.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, décide à l'unanimité :

- *d'approuver sans réserve la Charte du Parc Naturel Régional Médoc (rapport, plan du parc et annexes),*
- *de demander l'adhésion de la Commune au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional Médoc.*

POINT 2 : GESTION DIFFERENCIEE DE LA DEMARCHE « ZERO PHYTO », PROGRAMME COMPLEMENTAIRE 2018

Monsieur Jacques ARDILLEY, Premier Adjoint, fait part au Conseil de la mise en place d'un programme complémentaire 2018 relatif à la gestion différenciée, dans le cadre de la démarche « Zéro Phyto » et propose l'adoption de la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il est possible pour la Commune de VERTHEUIL de bénéficier d'une subvention auprès du Département de la Gironde dans le cadre du plan de gestion différenciée de la Commune,
Considérant la volonté de la Commune de VERTHEUIL depuis plusieurs années de s'engager dans une démarche environnementale de diminution d'utilisation des produits phytosanitaires,
Considérant que le travail technique et pédagogique réalisé en partenariat avec les élus, les agents communaux et le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Centre Médoc Gargouilh afin de mieux appréhender et organiser les nouvelles pratiques liées à la gestion différenciée,
Considérant l'objectif affiché par la Municipalité de gérer les différents espaces publics de manière adaptée à leur situation afin de favoriser la biodiversité , les espaces naturels dans le respect des agents et des habitants de la Commune,

Considérant la nécessité de structurer cette démarche par l'achat de matériel adapté à l'entretien des trottoirs et des espaces publics de la Commune par la création d'aménagement sur des espaces publics et la mise en place d'actions de communication à destination du public,
Considérant que la première tranche du programme communal laisse apparaître des besoins nouveaux en matière d'aménagements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *des solliciter des subventions pour :*

- aménagements intégrés au Plan de Gestion HT *23 252.44€*

- *autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental*
- *dit que le plan de financement sera le suivant :*

Le montant de la dépense HT est estimé à :
Soit : *23 252.44€*

Subventions sollicitées :

- Conseil Départemental 60% sur les travaux d'aménagement, plafonné à 15 000.00€ *9 000.00€*

- Autofinancement communal y compris TVA : *18 902.93€*

AMENAGEMENTS

Priorité	**Correspondance fiche**	**Année**		**Prix en € HT**
1	1	2018	Aménagement de l'allée centrale du Cimetière	22 138.00€
2	2	2018	Plantation et paillage d'une haie végétale protégeant des chutes dans le vivier de l'Abbaye	1 114.44€
TOTAL 2018 HT EN €				**23 252.44€**
Financement Conseil Départemental				9 000.00€
Autofinancement y compris TVA				18 902.93€
TOTAL TTC				27 902.93€

POINT 3 : QUESTIONS DIVERSES

- ***Cession portion de la parcelle B1132***

A l'occasion de la procédure portant sur des biens sans maître situés « Rue de la Gare », une portion de la parcelle B1132 est proposée à la vente pour 400m2 :

Acquéreur : Madame BUNOUT Edith épouse PEDRO
Château le Meynieu
33180 VERTHEUIL

Prix de cession : 8€/m2 selon évaluation de Gironde Ressources

Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

L'acquéreur respectera l'écoulement des eaux empruntées par un fossé délimitant la parcelle cédée même en cas de déviation ou de busage du fossé et fera son affaire du déplacement du pont d'accès à la parcelle.

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve la cession à l'unanimité.

- ***Travaux programmés sur 2018 et 2019***

Le Maire fait part de l'accord du Préfet sur la DETR 2018, finançant les gros travaux sur la cour de l'honneur de l'École, les salles du périscolaire et les WC publics.

Les travaux seront engagés dès réception de l'arrêté attributif.

Les travaux d'accessibilité de l'abbatiale commenceront courant Juin et seront terminés mi-juillet.

Le Conseil souhaite que l'architecte propose au Conseil un choix définitif pour le confortement du porche. Dans ce cadre là, il serait souhaitable d'avoir le choix entre une version traditionnelle et une version contemporaine de l'auvent.

Le Conseil souhaite également que lui soit proposé par l'architecte le projet d'extension contemporaine du logis abbatial pour y aménager des sanitaires et un espace d'accueil.

- ***Animations estivales 2018***

Parc Naturel Régional : découvrir notre PNR à la bibliothèque le 09 Juin

La Journée du Patrimoine de Pays aura lieu le Samedi 16 Juin :

- 11 heures à la bibliothèque, intervention de Monsieur Michel SEUTIN de Médoc Culturel (nouvelle association vertheuillaise) sur l'archéologie en Médoc,
- 15 heures : Jeux de piste et d'énigmes pour les enfants avec goûters.

Fête Patronale : 23 et 24 Juin (VERTHEUIL LOISIRS)

Kermesse de l'APE : 29 Juin à 17 heures

Vernissage des expositions estivales : 30 Juin à 19 heures (Municipalité)

Voyage interstellaire : 06 Juillet dans le Parc de l'Abbaye (Bibliothèque)

Nuit des Églises : 07 Juillet à l'Abbatiale (Amis de l'Abbaye)

Festival Voûtes et Voix : du 20 Juillet au 10 Août (Amis de l'Abbaye)

3 700 et une nuit au Château Beyzac : 21 Juillet (Amis du Château de Beyzac)

Festival Reggae Sun Ska : 3, 4 et 5 Août à « Nodris »

Finale du Trophée de la Ligue d'Aquitaine : 26 Août (BTC)

Journées Européennes du Patrimoine : 16 et 17 Septembre

Pique-nique Européen : 17 Septembre

Concert MACM : 14 Octobre.
Le Conseil accorde la gratuité de la salle à titre exceptionnel.

La Passiflore : 21 Octobre

Commémoration du Centenaire de la Grande Guerre : 11 Novembre

- Bernard LELONG est mandaté pour proposer un équipement sono correct.
- Bernard LELONG propose la recomposition des arbustes du Monument aux Morts.

- ***Référent viticole du Conseil :*** *Jean-Charles PREVOSTEAU*
- ***COUPE DU MONDE DE FOOTBALL :*** *pas de retransmission à l'extérieur*
- ***Aire de Stockage des matériaux :*** *étudier un aménagement sur la parcelle de l'ancien stade*

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos, il est vingt et une heures.